



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 28 SEPTEMBRE 2017

Le jeudi 28 septembre de l'année deux mille dix-sept à dix-sept heures, dans les locaux du Lycée Français International de Porto, s'est tenue la réunion du premier Conseil d'Etablissement de l'année scolaire 2017-2018.

Le quorum étant atteint, le Chef d'Etablissement ouvre la séance et fait circuler la feuille de présence. Il en profite pour remercier chacun des membres de sa présence. L'ordre du jour est rappelé, à savoir :

- 1) Point de situation général à la rentrée 2017-2018
- 2) Protocole EPS
- 3) Voyage de la section européenne / projet de voyage en 3ème
- 4) Questions diverses

I / POINT DE SITUATION RENTREE 2017 - 2018

Le proviseur souhaite faire le bilan de la rentrée et engager réflexion sur les perspectives à court (2018 – 2019) et moyen (2019 – 2021) termes pour le FLIP.

Il précise, d'autre part, que la procédure de propositions de transformation, fermeture ou d'ouverture de postes de résidents pour la rentrée 2018-2019 sera engagée plus tard à la demande de l'AEFE. L'agence a demandé aux établissements de ne traiter les mesures de carte des emplois qu'à l'occasion du prochain conseil d'établissement qui se tiendra le lundi 13 novembre 2017 avant le Comité Technique de l'AEFE qui se réunira du 21 novembre prochain.



Ce bilan porte d'abord sur l'évolution des effectifs. La croissance des effectifs à la rentrée 2017-2018 confirme la tendance observée depuis plusieurs rentrées :

- + 5,5 % en 2015 – 2016, + 10, 5 % en 2016 – 2017 et **+ 6, 3 % en 2017 – 2018 = 66 élèves soit 1146 élèves**

Maternelle : 218 élèves

Élémentaire : 434 élèves

Total 1er degré : 652 élèves

Collège : 342 élèves

Lycée : 152 élèves

Total lycée : 494 élèves

- Cette croissance est le signe de la meilleure santé économique du Portugal et de l'essor de Porto plus précisément mais c'est aussi la confirmation de l'attractivité du modèle éducatif français et du LFIP en particulier, les familles étant de plus en plus nombreuses à faire le choix de notre modèle éducatif.

La rentrée s'est par ailleurs déroulée dans de bonnes conditions en dépit de quelques difficultés (panne du lave-vaisselle, fuites d'eau, retard de livraison des casiers) et avec les habituels ajustements ou réglages de rentrée (régulation des flux au service de restauration, mise en œuvre de la nouvelle organisation scolaire) :

- Des travaux d'entretien ou de rénovation (réfection des huisseries des bâtiments de l'école élémentaire par exemple) et d'aménagement (nouvelle signalétique) ont été réalisés au cours de l'été. Ils illustrent la volonté permanente de maintenir la qualité de nos outils et environnement de travail.
- Sur le plan pédagogique, tous les services ont été assurés.
- Les activités scolaires sont bien en place et fonctionnent depuis la semaine dernière. Nous veillerons à les faire commencer plus tôt l'année prochaine.

Un point plus particulier est dressé sur le plan des ressources humaines :

- 20 nouveaux personnels ont connu leur première rentrée. Des créations d'emplois ou des augmentations de quotité de service ont permis d'accueillir et d'encadrer les élèves dans de bonnes conditions à la rentrée :
 - 5 créations de postes de professeurs au second degré (4,8 etp), une création au premier degré ;
 - Quatre nouveaux surveillants sur la pause méridienne (1 etp) et une augmentation de la quotité de service pour l'équivalent de 1,5 etp, soit 2,5 etp supplémentaires pour le service vie scolaire.



- La rentrée a été marquée par trois refus de détachement de la part de leur administration d'origine pour des professeuses des écoles. Une collègue nouvellement recrutée a accepté d'assurer ce service en contrat local et deux ex-lauréates du concours PE sont restées en contrat local.
- Un support Résident reste donc vacant au 1er degré (mais le service est assuré) ce support actuellement non pourvu, est automatiquement fermé. Cette situation intervient dans un contexte budgétaire contraint pour notre opérateur public, l'AEFE.

La réflexion sur l'évolution du LFIP doit donc tenir compte de trois dimensions :

- L'accompagnement de la croissance du LFIP (équipement, environnement de travail, ressources humaines) tout en garantissant la qualité du service rendu aux élèves, aux familles et un environnement de travail propice pour les personnels,
- La question du détachement des personnels et les difficultés de recrutement auxquelles peut être confronté le LFIP,
- Le contexte budgétaire contraint dans laquelle se trouve l'AEFE.

La projection, en effet, en terme de structure, fait apparaître la création de plusieurs divisions dans les années à venir :

| Année scolaire | Premier degré | Collège | Lycée | Total divisions |
|----------------|---------------|---------|--------|-----------------|
| 2017 - 2018 | 27 | 15 | 7 | 49 |
| 2018 - 2019 | 27 | 15 | 8 (+1) | 50 |
| 2019 - 2020 | 27 | 16 (+1) | 9 (+1) | 52 |

- Cylindrage école maternelle : 9 classes
- Cylindrage primaire : 20 classes
- Cylindrage collège : 16 classes
- Cylindrage lycée : 7 en 2017 - 2018 (avec une ouverture), 8 en 2018 – 2019 puis 9 en 2019 - 2020

En terme d'effectifs, la capacité d'accueil maximale serait de 1300 (avec une moyenne de 25 élèves par classe). Elle serait de 1242 élèves si nous appliquons le taux de remplissage actuel (23,3 en moyenne aujourd'hui X 52 = 1212).

Cette présentation permet de répondre à la première question diverse de l'association des parents :

1. Qual o número máximo de alunos que o LFIP pode receber. Os pais têm preocupações que se prendem com a perda de qualidade do ensino de excelência, que é característico do LFIP, assim como com questões práticas de logística, como por exemplo não



haver mesas suficientes para todos os alunos, ou os inconvenientes causados aos alunos pelo fato de não terem salas fixas.

Sur le plan logistique, tous le matériel nécessaire est prévu au budget en fonction des effectifs (mobilier scolaire, manuels scolaires...) pas d'inquiétudes sur ce point

Structure à l'horizon rentrée 2021 : 54 divisions capacité maximale à 1250 (23 élèves par division)

- Adaptation de l'organisation scolaire et sur les horaires en particulier
- Réflexion actuelle sur une extension des locaux pour la construction de nouvelles salles de cours (rencontre des architectes sur extension du bâtiment D sur la structure existante)
- Qualité de notre enseignement dépend de la combinaison de plusieurs facteurs, l'un est le nombre d'élèves par classe, mais il ne suffit pas à assurer l'excellence académique (équipements, travail des équipes pédagogiques et l'offre pédagogique essentiels également)

Aussi, trois axes de travail pour l'année à venir et les années suivantes se dessinent :

Axe 1 : Ressources humaines :

- Double conjonction des refus de détachement avec cadre budgétaire très contraint de l'AEFE = risque de suppression de poste donc priorité 1 : conserver le poste Résident 1 ;
- Accompagner la croissance du LFIP : réflexion sur l'opportunité d'une demande d'ouverture d'un poste en sciences de la vie et de la terre
- Même réflexion pour l'ensemble des services.

Axe 2 : Environnement de travail :

- Réflexion sur l'affectation des locaux existants
- Réflexion sur la construction de salles de cours supplémentaires

Réponse à la première question des représentants des personnels :

1. Où en est le projet d'une salle des professeurs plus grande ? Peut-on envisager d'y mettre d'autres ordinateurs ?

Réflexion (toujours) en cours dans le cadre général des aménagements à venir (constructions de nouvelles salles, laboratoires...). Ordinateurs : consultation au moment des futurs aménagements mais sur le principe accord

Axe 3 : Organisation scolaire :

- Modification dans l'organisation scolaire du secondaire
- Réflexion sur les horaires d'ouverture, de fermeture et du service de restauration



3. A cantina continua a ser um objeto de críticas por parte dos pais. Sobretudo pelo elevado número de alunos que começam a comer muito tarde, cerca das 13.30.

Le nombre de repas servi s'accroît effectivement avec le nombre d'élèves. En dehors du premier jour, pas de retard mais effectivement allongement durée de service. Pas de difficultés désormais.

« Creux constaté » entre 12h 20 et 12h 40. Réflexion en cours pour assurer fluidité du passage au self (360 élèves/ heures – 120 élèves potentiellement sur ce créneau. // réflexion sur le début et fin des heures de cours du secondaire.

Pas d'inquiétude sur la capacité à servir autour de 750 repas et garantie de la qualité

2/ Protocole EPS 2016-2017

Le Chef d'Établissement présente aux membres du conseil d'établissement le protocole des épreuves d'EPS remis à l'académie de Toulouse accompagné des dates des évaluations arrêtées. Il comporte deux menus au choix :

| | Epreuve | Dates | Epreuve | Dates | Epreuve | Dates |
|----------|-------------|------------|-------------|------------|-------------------|------------|
| groupe1 | Gymnastique | 20/11/2017 | Volley ball | 19/02/2018 | Natation en durée | 14/05/2018 |
| groupe 2 | Aérobic | 20/11/2017 | Badminton | 19/02/2018 | Course en durée | 14/05/2018 |

L'épreuve de rattrapage aura lieu le **18 mai 2018**. Elle ne concerne que les candidats qui n'auraient pas pu subir l'une des autres évaluations pour raison exceptionnelle.

VOTE : ce protocole est adopté à l'unanimité :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

6. Por fim, os representantes dos pais, suscitam dúvidas quanto à liberdade de escolha dos alunos, relativamente às modalidades desportivas na 1.ª Ére.

Les menus proposés ne sont pas extensibles ; les élèves ont choisi le menu qu'ils souhaitaient d'où un déséquilibre 30 /17 (menu 1/ menu 2). Groupes maintenus avec l'accord des professeurs.



3 / VOYAGES SCOLAIRES

a) Projet pédagogique : «aux origines du rêve américain»

Le projet validé lors du conseil d'établissement du 29 juin dernier. La question porte donc sur son extension aux élèves de seconde européenne en raison du faible nombre d'élèves participants en première (5). La pérennité du voyage serait donc assurée par l'intégration des élèves de seconde (15) dans les mêmes conditions que celles adoptées en juin (1305 euros en 9 paiements).

L'année prochaine, pas de voyage prévu (report en 2019-2020)

Vote sur l'autorisation de l'élargissement de ce voyage aux élèves de seconde de la section européenne :

POUR :15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

b) Projet de voyage des élèves de troisième : pour information

Le projet d'établissement et charte des voyages du LFIP prévoit un voyage par niveau par an sous réserve de la pertinence du projet et de sa faisabilité. Ces deux conditions, non réunies, n'ont pas permis, en juin dernier, de proposer un voyage au niveau troisième. Cependant, à la suite d'une rencontre de la Direction avec les professeurs principaux, un projet de voyage pédagogique sur le thème des guerres mondiales en France est en cours de montage. Les professeurs sont vivement remerciés pour avoir répondu à une demande soutenue des parents d'élèves.

Pour pouvoir préparer ce voyage, l'avis du conseil d'établissement sur la participation maximale des familles est requis.

Vote sur la participation maximale des familles à ce voyage : 600 euros

POUR :15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0



4 / QUESTIONS DIVERSES

a) Questions de l'association des parents d'élèves :

1. Qual o número máximo de alunos que o LFIP pode receber.

Os pais têm preocupações que se prendem com a perda de qualidade do ensino de excelência, que é característico do LFIP, assim como com questões práticas de logística, como por exemplo não haver mesas suficientes para todos os alunos, ou os inconvenientes causados aos alunos pelo fato de não terem salas fixas.

Réponse plus haut

2. Os representantes dos pais, gostariam de saber quais o critérios que presidem à formação das turmas.

Confiando plenamente que são critérios pedagógicos, verificam se ainda algumas situações pouco satisfatórias.

Como por exemplo a distribuição dos estrangeiros pelas várias turmas nem sempre é equitativa e existem turmas com muitos e outras com muito poucos.

Também, gostaríamos de esclarecimento adicional quanto aos pedidos de trocas de turmas depois das mesmas estarem constituídas.

La constitution des classes reposent sur le croisement de plusieurs paramètres :

- Les recommandations des professeurs de l'année précédente
- L'organisation des cours de langues ou d'options (attention particulière aux nouveaux arrivants) et les contraintes d'emplois du temps (impossible d'aligner toutes les classes : donc répartition des nouveaux élèves sur deux classes par niveau)
- Les équilibres pédagogiques et le ratio G/F

De fait, pas de changements de classe acceptés.

3. A cantina continua a ser um objeto de críticas por parte dos pais. Sobretudo pelo elevado número de alunos que começam a comer muito tarde, cerca das 13.30.

Réponse plus haut

4. Os representantes dos pais, mostram insatisfação e pedem esclarecimento quanto à ausência de uma viagem pedagógica com noite de dormida a França, para os alunos de 3ème.

Réponse plus haut

5. Gostaríamos que fosse explicada a diminuição dos representantes dos Pais no Conseil D'Établissement de 5 para 4 titulares, para que conste de ata.

Il s'agit de l'application de la circulaire n° 1548 de l'AEFE portant sur l'organisation et fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE, plus particulièrement du conseil d'établissement.



Elle demeure une institution tri-partite (6 administration, 6 représentants des personnels et 6 représentants des parents et élèves) ; c'est le nombre de membres de droit qui détermine le nombre de membres du conseil, soit 18 (dont quatre parents).

6. Por fim, os representantes dos pais, suscitam dúvidas quanto à liberdade de escolha dos alunos, relativamente às modalidades desportivas na 1.ª Ére.

Réponse plus haut

b) Questions des représentants des personnels enseignants :

1. Où en est le projet d'une salle des professeurs plus grande ? Peut-on envisager d'y mettre d'autres ordinateurs ?

Réflexion (toujours) en cours dans le cadre général des aménagements à venir (constructions de nouvelles salles, laboratoires...). Ordinateurs : consultation au moment des futurs aménagements mais sur le principe accord

2. Peut-on installer des porte-manteaux pour les enseignants dans les salles (derrière les portes par exemple) ?

Ne relève pas de la compétence d'un CE. Réponse favorable

3. Certains collègues, anciens et nouveaux, s'étonnent des libertés vestimentaires prises par certains élèves. Que prévoit précisément le règlement intérieur en matière de tenue vestimentaire pour les élèves ?

Cette question relève de l'article 11 du règlement intérieur qui stipule que les élèves doivent avoir une « tenue vestimentaire décente et appropriée à un centre scolaire » à charge pour chaque adulte de l'établissement de juger si oui ou non tenue est décente et appropriée. Il en va de la responsabilité de tous les adultes de l'établissement mais aussi des parents d'élèves pour que cette règle fasse l'objet d'une interprétation unique et partagée.

4. Où en est le tri des déchets dans l'établissement ? Est-il suivi et respecté par tout le monde ?

Les efforts entrepris se poursuivent : des poubelles sont installées dans les classes, des consignes sont données aux personnels de service pour assurer le recyclage. Les délégués éco-école ont un rôle à jouer dans le respect des consignes auprès de leurs camarades.

Le prochain conseil éco-école se réunira le jeudi 19 octobre du conseil éco-école ; un état des lieux sera réalisé à cette occasion.

5. Dans quelle mesure est-il vraiment possible d'exiger un contrôle des portables dans les couloirs ? Qui le fera ? Comment ? Ne faut-il pas d'abord se concentrer sur leur usage en salle de classe, qui n'est déjà pas simple à contrôler ?

Cette question relève aussi de l'article 11 du RI qui interdit l'usage du portable dans les bâtiments.



C'est de la responsabilité de tous les personnels (prioritairement à la vie scolaire dans les couloirs mais pas exclusivement ; responsabilité de chaque enseignant au sein de sa classe avec appui du service vie scolaire et de la Direction) de l'établissement de faire respecter cette règle. Les contrevenants s'exposant au régime des sanctions défini dans le règlement intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h 20.